

Tout en exprimant des craintes concernant le redéploiement de l'État et la réorganisation des services publics, les élus ont fait preuve d'optimisme sur l'avenir de leurs territoires.

Des territoires ruraux en pleine évolution

Ouvrant les débats, Michel Vergnier, président de la commission des communes et territoires ruraux de l'AMF, a fait le bilan du travail effectué durant cette année. La réorganisation de l'État ne risque-t-elle pas de compromettre la qualité de ses prestations aux collectivités territoriales et de rendre plus difficile l'accès aux services publics ? Pierre Dartout, délégué interministériel à l'Aménagement et à la compétitivité des territoires, mesure les attentes des élus ruraux en termes de services publics qui s'étendent maintenant à l'accueil des enfants, aux activités périscolaires, à la santé et à la sécurité. De son côté, Pierre Morel-A-L'Huissier, député-maire de Fournels (48), a souligné que les élus, qui n'ont jamais été consultés sur la réorganisation de l'État, ne demandent pas qu'il « se restreigne » sur le territoire, mais au contraire qu'il les accompagne.

Après le départ des militaires

À propos de la réorganisation militaire, René Benoit, maire de Dinan (22), a rappelé que l'annonce, en 2001, de la suppression de deux grandes casernes a d'abord été vécu comme un drame, mais

qu'aujourd'hui le nouveau quartier qui émerge sur un territoire de 14 hectares est « tout à fait remarquable et apprécié de la population dans son ensemble ». Cependant, la situation est différente à Commercy (55). Le maire Bernard Muller s'est alarmé de la disparition de 900 militaires faisant suite à la désindustrialisation de la Lorraine qui a déjà sinistré la région.

Des services aux personnes âgées

L'importance des services au public revêt une importance particulière du fait du vieillissement de la population. C'est en milieu urbain que l'évolution sera sans doute plus rapide au cours des prochaines années, a souligné Gérard François Dumont, professeur à la Sorbonne. En Lozère, on entre dans une maison de retraite à plus de 80 ans, c'est la dernière étape avant le décès. En deçà, a expliqué Michel Vergnier, la politique des élus consiste à aider au maintien des personnes âgées à domicile, ce qui nécessite à la fois une présence humaine et des innovations techniques.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent « une

MICHEL BARNIER

ministre de l'Agriculture et de la pêche

Le rendez-vous du Grenelle de l'environnement s'est engagé avec, à son bord, le secteur agricole, non pas pour une décroissance mais pour une éco-croissance (...) Je n'imagine pas de développement rural sans agriculture. Le concevoir uniquement à travers les nouvelles technologies ou comme un jardin du patrimoine, ce n'est pas ma vision (...)

Les agriculteurs sont confrontés à des difficultés à l'augmentation du prix de l'énergie, des intrants, et aussi à une valorisation insuffisante de leur production notamment dans la grande distribution. Mais j'ai la conviction que la production agricole a un avenir. L'outil principal dont on dispose dans ce domaine est l'Union européenne. Je suis le seul ministre dont la politique est mutualisée, depuis quarante ans, à l'échelle de l'Europe.

des solutions pour maintenir les personnes âgées à leur domicile », comme l'a déclaré Dominique Caillaud, député de Vendée et président du groupe TIC de l'AMF. Daniel Nouaille, maire d'Aixe-sur-Vienne (87), s'est félicité que la région Limousin et ses trois départements aient pu s'entendre pour créer un réseau de haut débit. C'est un défi aussi important que le fut celui de la construction des réseaux d'eau et d'électricité.

Il est donc parfaitement justifié de faire appel à la solidarité nationale, et également de veiller à ce que les collectivités locales gardent la maîtrise en étant propriétaires des infrastructures, via des organisations intercommunales ou des syndicats départementaux.

En conclusion, Michel Vergnier a souligné que les technologies de l'information et de la communication devaient servir les services publics en les confortant.

JACQUES DIOUF

directeur général de la FAO

Le Programme de coopération décentralisée de la FAO a démarré en 2003 avec un projet soutenu par la municipalité de Rome sur le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine dans la ville de Kigali (Rwanda). Il a conclu (...) des accords avec 25 collectivités locales, (...) en France, Espagne, Italie, Belgique. Force est de constater que dans la coopération décentralisée peu d'actions portent sur l'agriculture. C'est pourtant en travaillant sur ce

secteur que l'on peut agir de manière efficace contre la faim et la pauvreté et éviter la paupérisation des zones urbaines et périurbaines avec les marginaux des migrations sociales. (...) Je sais pouvoir compter sur vous pour une mobilisation en faveur d'un combat qui sûrement mérite d'être mené, celui de permettre à tous les peuples de la Terre de bénéficier du « droit à l'alimentation », qui est le plus fondamental de tous les droits humains.

N° SPÉCIAL 91^e CONGRÈS DE LA LETTRE DES MAIRES DE FRANCE

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

Directeur de la publication : Nicolas Basselier -
Directeur adjoint de la publication : Michèle Cascales - Rédacteur en chef : Antoine Blouet
- Éditeur : Carine Collard - Rédaction : Maires de France et départements AMF - Mise en page : Maires de France.



SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

JACQUES PÉLISSARD

« Restaurer la culture de la confiance »

Après avoir remercié pour leur présence le Premier ministre François Fillon et les membres du gouvernement, le président de l'AMF a voulu exprimer « les inquiétudes et les difficultés » des maires.

A bordant tout d'abord les questions financières, Jacques Péliissard a dit clairement que « les élus ne peuvent accepter l'intégration de toutes les dotations financières de l'État dans une même enveloppe, dont la hausse est limitée à l'inflation prévisionnelle ». Pas plus qu'ils ne peuvent admettre que le FCTVA soit intégré dans l'enveloppe et « absorbe par conséquent une partie substantielle de la hausse des crédits ». Le président a exprimé le souhait des maires de voir « le dialogue devenir être le préalable à toute réforme financière ». Il a regretté que le « Grenelle de la fiscalité » promis par le président Sarkozy n'ait pas eu lieu.

Le même souci de justice a été exprimé en matière de compensation lors des transferts de compétences – le président prenant l'exemple de l'enregistrement des données biométriques par les mairies. Autre enjeu majeur pointé du doigt par le président Péliissard : le maintien des services publics de l'État sur tout le territoire. « Nous demandons très fermement que la réforme des politiques publiques se fasse en concertation avec les élus et les usagers ». Le maillage ne doit pas être « sacrifié » en matière de services postaux notamment,

même si « l'AMF comprend la nécessité de trouver de nouvelles ressources. »

Jacques Péliissard a rappelé l'engagement de l'AMF sur l'environnement, avec la signature de la Charte des maires pour l'environnement. Il a souhaité que le gouvernement réforme le Code des marchés publics pour faciliter les achats écoresponsables et une « fiscalité environnementale permettant d'alléger la pression fiscale sur les comportements vertueux ».

Le président a ensuite abordé les questions de cohésion sociale, et notamment la question de l'éducation. Il a regretté l'attitude « peu respectueuse » du ministre de l'Éducation qui a exigé des maires qu'ils mènent les récentes réformes « au pas de charge », et a affirmé, concernant le service d'accueil en cas de grève dans les écoles, que « ce n'est pas aux communes de l'organiser, mais à l'État » – provoquant une véritable ovation de la salle.

Le président a conclu en rappelant notamment que, pour l'AMF, l'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct est « inacceptable ». Il a souhaité, plus généralement, que dans les relations entre les maires et l'État « la culture de la défiance fasse place à la culture de la confiance ».

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ANDRÉ LAIGNEL

« Une offensive en 3D »

Le rapport d'activité du secrétaire général André Laignel a été l'occasion, comme il l'a souligné, d'un « rapport d'actualité ».

Après avoir salué les nouveaux élus, et évoqué « son amitié et son estime » pour le président Péliissard, André Laignel a évoqué les activités de l'AMF en matière de ruralité, d'Europe, de fiscalité ou d'environnement, souhaitant dans ce domaine précis que les collectivités locales ne soient pas « réduites au seul rôle de payeurs ». Il a salué le travail en commun réalisé au sein du bureau de l'AMF, dont les membres savent « dépasser les divergences avec comme seule boussole : l'intérêt général ».

André Laignel a choisi de dire ensuite sa « part de vérité » sur la situation des communes. « Si je devais éditer un bulletin météo des communes, je parlerais d'avis de tempête, que j'appellerais une offensive en 3D : Dénigrement, Désengagement, Démantèlement. » « Dénigrement », parce que, selon lui, les maires sont accusés de tous les maux, notamment de laisser filer les déficits, ce qu'il a jugé « inacceptable et faux », rappelant que la dette des collectivités locales ne représente que 10 % de celle de l'État, alors que ces mêmes collectivités assument

73 % des investissements. « *Que l'État soit, ne serait-ce que moitié moins bien géré que les communes, et la France ira mieux !* »

« *Désengagement* », avec pour conséquence qu'« *une commune sur deux va voir ses dotations baisser* », et que les plafonnements en matière de taxe professionnelle font subir aux communes « *le supplice du garrot* ».

« *Démantèlement* » enfin, avec ce qu'André Laignel a appelé une « *saignée* » concernant La Poste, les DDE, les hôpitaux, la SNCF, les gendarmeries, la carte judiciaire, etc.

Le secrétaire général a souhaité faire une place particulière à la question de « *l'école de la République* ». S'il s'est réjoui de l'évolution de la position du gouvernement sur la question du financement des écoles privées extérieures à la commune, en revanche, sur la suppression des cours le samedi matin, il a demandé s'il était « *raisonnable* » que la décision ait été prise « *sans une seule seconde de concertation avec les maires* », ajoutant que l'attitude du ministre lui laissait penser qu'est venu « *le*

temps du mépris ». Mais « *vient aussi le temps des menaces* », celles de traduire en justice les maires qui n'auraient pas appliqué la loi sur le service minimum à l'école, a-t-il ajouté. André Laignel a estimé que les maires étaient « *au-delà du malaise* ». « *Ils sont quelquefois écoutés, rarement entendus, le plus souvent ignorés.* » Il a conclu sur un appel à la mobilisation des maires, estimant que « *la France ne pourra être réformée contre les élus locaux* », parce qu'ils sont « *le premier cercle de la démocratie.* »

OUVERTURE DES TRAVAUX

Les maires, dont une grande partie de nouveaux élus, se sont mobilisés pour débattre des enjeux du nouveau mandat, pour exprimer leurs positions et pour élire les instances de leur association.

Les maires mobilisés par les enjeux du mandat

Pour un grand nombre des 11 630 inscrits, ce 91^e Congrès est une nouveauté puisque 40 % des maires viennent d'être élus pour la première fois. Ils ont pu découvrir la grande communauté des élus locaux français dont ils font désormais partie, et faire connaissance avec l'ambiance du congrès. Une ambiance marquée notamment par une très forte réactivité au thème du service minimum d'accueil à l'école. Ce premier jour de congrès a aussi été marqué par la campagne électorale pour la présidence de l'AMF, présidence briguée par Jacques Péliard, maire de Lons-le-Saunier et président sortant, et André Laignel, maire d'Issoudun et secrétaire général de l'AMF. André Laignel a présenté un projet pour l'AMF articulé autour de trois thèmes : liberté des communes, justice des territoires et égalité devant le service public. Et il a formulé « *cinq propositions d'action immédiates pour l'AMF* » : exiger une véritable réforme des finances locales, demander un plan de relance de l'investissement, engager un schéma de services publics, refuser tout recul du rôle des élus et demander un moratoire sur l'application du service minimum d'accueil. Tout en

soulignant que ces propositions devraient être enrichies par les congressistes au cours du Congrès.

Jacques Péliard a dressé le bilan de ses quatre années à la présidence de l'association : il a expliqué comment il avait respecté ses engagements de rendre l'AMF plus réactive au service de ses adhérents, plus combative, et de renforcer son rôle de fédératrice des associations nationales et départementales de maires. Puis il a insisté sur les trois combats « *essentiels* » dans lesquels l'association doit poursuivre son engagement : la réforme de la fiscalité locale, la préservation de l'identité des

JACQUELINE GOURAULT

première vice-présidente de l'AMF

Dressant le bilan du travail mené par l'AMF et sa mission intercommunalité en direction des présidents de communautés, Jacqueline Gourault a avancé quelques chiffres : 1450 présidents d'EPCI adhérents, plus de 30 déplacements sur le thème de l'intercommunalité dans les universités des maires. Évoquant ensuite la réforme des collectivités territoriales envisagée par le gouvernement, elle a rappelé les « *trois principes fondamentaux* » défendus par l'AMF : le maintien de la clause générale de compétence aux communes, les communautés devant conserver leur statut d'établissement public ; la souplesse laissée à chaque territoire pour que les collectivités s'organisent entre elles ; l'obligation d'assortir l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires de plusieurs conditions, dont le maintien de la circonscription communale et l'exigence d'être conseiller municipal pour être conseiller communautaire.

communes dans le cadre de l'intercommunalité, et le maintien des services publics. Le vote se déroulera aujourd'hui de 8 h 30 à 16 h, et les résultats seront proclamés vers 17 h en auditorium.

MICHEL CHARASSE

trésorier de l'AMF

Michel Charasse a présenté son dernier rapport de trésorier de l'AMF, puisqu'il ne briguera pas un nouveau mandat. Il se retire en laissant derrière lui non seulement des finances saines – le bilan 2007 fait apparaître un résultat net de 1,3 million d'euros – mais en ayant, au long de ses dix années d'exercice, permis de « *faire passer les réserves de l'AMF de cinq à dix-huit millions d'euros* ». Après avoir rappelé que la rénovation

du siège de l'AMF allait être entreprise sur fonds propres, le trésorier a fait voter une augmentation de la cotisation de 2 % – afin que l'AMF conserve les disponibilités et la liberté de pouvoir « *prendre des initiatives* ». Michel Charasse a rappelé que l'AMF n'avait pas d'emprunt à rembourser et ne touchait aucune subvention, ce qui lui permet une totale indépendance, « *nécessaire clé de la liberté pour tous les maires* ».

« La crise dicte l'ordre du jour »

François Fillon, le Premier ministre, a fait un tour d'horizon de la politique de son gouvernement. Après avoir adressé ses « encouragements les plus chaleureux » aux 40 % de nouveaux maires, il a planté le décor - « La crise dicte notre ordre du jour » -, avant de rappeler les mesures prises pour y faire face. Il a notamment insisté sur le déblocage des investissements dans les infrastructures grâce à un plan d'action national déployé sous l'égide européenne qui sera annoncé dans quelques jours, et qui se concentrera sur l'accélération de projets d'infrastructures bloqués pour des raisons de financement ou de réglementation. Pour les débloquer, il va proposer qu'il puisse y avoir, temporairement, un allègement des règles des marchés publics. Il a ensuite justifié l'exonération totale de taxe professionnelle sur les investissements nouveaux, récemment décidée, car elle est nécessaire pour stimuler l'investissement, mais s'est voulu rassurant : « Il s'agit bien d'un dégrèvement de fiscalité locale et, à ce titre, d'une mesure intégralement prise en charge par l'État. »

Soulignant que la dette des collectivités « représente seulement 11 % de la dette publique », il a affirmé qu'elles « sont capables de remplir, avec l'État, ce rôle d'amortisseur de la crise ». Mais la progression des concours aux collectivités doit évoluer comme les dépenses de l'État, c'est-à-dire comme l'inflation, car « les collectivités locales partagent avec l'État la responsabilité d'un retour à l'équilibre des finances publiques ».

Concernant la révision générale des politiques publiques, il a assuré : « Nous ne supprimerons pas les sous-préfectures des territoires ruraux. » Reconnaisant que le départ d'un régiment ou d'une école de gendarmerie posait localement des problèmes, il a expliqué que « la problématique de l'emploi public ne peut pas empêcher le gouvernement de réformer » et a rappelé les mesures du plan d'accompagnement des restructurations de défense.

Lorsqu'il a souligné que « la loi de la République n'est pas négociable : le service minimum d'accueil a été voté, et il répond à la demande légitime des familles », sa déclara-

tion a été mal accueillie par une partie de la salle. Mais il a sans doute été mieux compris quand il a annoncé qu'il était « nécessaire de réévaluer la Charte des services publics en milieu rural », et qu'il avait confié cette mission à Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'Aménagement du territoire. Et il a conclu, se voulant conciliant, « vous pouvez compter sur l'État, et sur mon gouvernement, pour être votre partenaire ».

BERTRAND DELANOË

maire de Paris

C'est toujours « avec plaisir » que le maire de Paris accueille tous ses collègues de métropole et d'Outre-mer « à l'occasion de ce beau moment de rassemblement », que constitue le Congrès de l'AMF. Bertrand Delanoë a surtout tenu à souligner les « responsabilités particulières » qui incombaient aux maires dans cette période de crise, ces derniers étant des « facteurs essentiels de la cohésion de la société ». Réalisant 73 % des investissements publics, les collectivités locales sont aussi les « acteurs essentiels de la relance de la croissance dont notre pays a besoin », a-t-il ensuite rappelé. « Les élus locaux ont besoin d'un partenariat clair avec l'État », a ajouté Bertrand Delanoë, s'adressant au Premier ministre et aux ministres présents.

FINANCES OUTRE-MER

En Outre-mer, certaines collectivités doivent surtout penser à se redresser financièrement avant d'envisager un recours à l'emprunt pour investir.

Les communes en appellent à l'État

L'atelier d'hier matin consacré aux finances locales des communes d'Outre mer a surtout été l'occasion pour les maires présents de rappeler leurs difficultés structurelles dans ce domaine. Recettes insuffisantes, coûts de fonctionnement beaucoup plus importants qu'en métropole, notamment en raison d'une grosse masse salariale, coûts d'investissement majorés pour raison d'insularité... Faute de capacités suffisantes de remboursement, les communes ultramarines font donc moins appel à l'emprunt que les communes de métropole : l'endette-

ment y est 87 euros par habitant contre 1 083 euros en métropole.

En ce qui concerne la nouvelle enveloppe de 5 milliards d'euros (dont 50 millions pour l'Outre mer), « il ne s'agit pas d'un nouveau droit de tirage ouvert aux collectivités locales mais d'un dispositif exceptionnel destiné à pallier d'éventuelles carences bancaires ». Les communes ultramarines en situation de défaillance structurelle doivent donc faire appel à des dispositifs d'aides plus spécifiques, comme le plan Cocardé (contrat d'objectif communal d'aide à la restructuration et au dévelop-

pement) dont il fut longuement question hier. Dispositif de contractualisation entre l'État et la collectivité défaillante, il organise dans un premier temps son redressement financier grâce à un prêt de restructuration octroyé par l'AFD (Agence française de développement), au taux du marché, puis, dans une seconde étape, son accès à des prêts d'investissement à des taux bonifiés, toujours octroyés par l'AFD. Une aide que certains élus aimeraient bien voir évoluer, demandant « à l'État de réellement les accompagner plutôt que de les endetter davantage ».